

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PACK MARCHÉS ONLINE

1. Définitions :

« **Editeur** » : GROUPE MONITEUR, SAS dont le siège est à Antony 92160, Antony Parc II, 10 place du Général de Gaulle, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 403 080 823, (ci-après « l'Editeur »)

« **Service** » : site internet www.marchesonline.com proposant des fonctionnalités payantes pour la préparation, la passation et la gestion des marchés publics et privés.

« **Pack Marchés Online** » : forfait d'unités de pack (ci-après « UP ») nécessaires à la consommation des fonctionnalités payantes du Service

« **Client** » : personne publique ou privée qui souscrit un Pack Marchés Online et utilise les Fonctionnalités Payantes proposées sur le Site ou son mandataire ou donneur d'ordre pour ce qui concerne la publication des avis de marchés.

« **Annonce / Insertion** » : des avis de marchés

« **Fonctionnalités payantes / Fonctionnalités** » : ensemble des prestations proposées sur le Service pour la préparation, la passation et la gestion des marchés publics et privés : datamining, sourcing, devis, consultation, publication et dématérialisation des avis de marchés, l'ensemble de ces services étant plus amplement définis sur le site internet www.marchesonline.com. Certaines des Fonctionnalités Payantes sont soumises à des conditions d'utilisation spécifiques dont le Client doit prendre connaissance sur le Service via les liens indiqués.

« **Bon de Commande** » : document décrivant le forfait souscrit ainsi que sa date de prise d'effet ou la durée d'utilisation convenue des services. Il comporte une annexe Tarification en UP des Fonctionnalités Payantes. Il peut être complété sous format papier ou souscrit en ligne sur le site www.marchesonline.com.

2. Toute souscription ou renouvellement d'un Pack Marchés Online implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales et, le cas échéant, des conditions d'utilisation spécifiques des Fonctionnalités, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du Client. Toutes les souscriptions ou renouvellements devront faire l'objet d'un Bon de Commande dûment complété et :

- signé par le Client pour la version papier retournée par fax à l'Editeur,
- validé électroniquement par le Client pour la souscription en ligne.

3. Publication des avis de marchés

a) L'Editeur du Service reste libre de refuser, conformément aux usages, l'insertion de tout ou partie d'une Annonce sans qu'il soit nécessaire pour lui de justifier son refus, qui peut intervenir à tout moment avant et/ou après communication du texte de l'Annonce. Le choix de la rubrique est sous l'entière responsabilité du Client qui s'en remet à l'Editeur lorsque son choix n'est pas précisé. L'Editeur pourra en outre modifier la rubrique demandée lorsque celle-ci sera considérée comme inadéquate avec la classification destinée aux utilisateurs du Service.

b) L'acceptation par l'Editeur d'un ordre d'insertion ne confère au Client que le droit d'occuper l'espace qui est réservé ou tout autre espace équivalent. La responsabilité de l'Editeur ne saurait être recherchée et aucune indemnité ne sera due au Client dans le cas où l'Editeur serait amené à neutraliser, abandonner ou supprimer l'insertion pour différentes raisons indépendantes de sa volonté telles que : requête de l'hébergeur du site, impossibilité de montage (difficultés techniques), nouvelle réglementation ou injonction des pouvoirs publics, de façon générale, tous cas de force majeure.

c) Les textes à insérer seront, soit directement saisis en ligne sur le Service par le Client pour une mise en ligne sous 48 heures, soit transmis par le Client à l'Editeur sous format électronique (standards bureautiques du marché) pour une mise en ligne sous 72 heures. Les délais de mise en ligne ne sont communiqués par l'Editeur qu'à titre indicatif. Tout retard causé par une grève, contrainte de production ou tout cas de force majeure n'ouvre aucun droit à dédommagement au bénéfice du Client et ne peut en aucun cas justifier le non-décompte des UP concernées.

4. Le Service est accessible par le réseau Internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, événement hors de contrôle de l'Editeur et/ou de l'hébergeur du service, pannes éventuelles ou interventions de maintenance nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Service.

L'accès au Service est protégé par un code d'accès et un mot de passe, éléments qui sont confidentiels, non transmissibles et personnels au Client. L'accès aux Fonctionnalités s'effectue via le Service, le cas échéant, le Client devra utiliser ses codes et mots de passe pour confirmer son accès à ces Fonctionnalités Payantes.

5. Le forfait est souscrit pour le nombre d'UP choisi, à consommer dans le délai maximum de 12 mois. Le forfait est facturé dès sa souscription. Le nombre d'UP nécessaires à l'utilisation de chaque Fonctionnalité est précisé dans le document « Tarification » figurant en annexe du Bon de Commande et consultable sur www.marchesonline.com/tarification.

Dans le cas où, lors de la dernière utilisation du Service, le solde d'UP du forfait en cours n'est pas suffisant pour utiliser la Fonctionnalité souhaitée (notamment publication d'un avis par le Client), le nombre d'UP manquant fera l'objet d'une facturation par imputation sur le nouveau forfait d'UP souscrit ou à l'unité, le coût unitaire de l'UP étant calculé comme suit : montant du forfait en cours divisé par le nombre maximal d'UP contenu dans le forfait considéré.

Aucun remboursement total ou partiel ne pourra avoir lieu en cas de défaut d'utilisation totale ou partielle du forfait par le Client pendant la période contractuelle et aucun report d'UP ne sera admis, y compris dans le cadre de la souscription d'un nouveau forfait.

Le délai de paiement est indiqué sur la facture. Tout retard de paiement pourra entraîner, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, outre la suspension de la prestation de l'Editeur, l'application de pénalités sur les sommes échues et non réglées à l'échéance, égales au dernier taux appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question et celui applicable pour le second semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. En outre, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement pourra être réclamée.

6. Le forfait arrivera à expiration dès lors que le nombre d'UP qui le compose aura été utilisé ou que la date d'échéance aura été dépassée. Le Client devra souscrire à un nouveau forfait de son choix pour pouvoir de nouveau bénéficier du Service.

7. Le Client est responsable du choix du Service et des Fonctionnalités. L'utilisation et l'exploitation du Service et de chaque Fonctionnalité par le Client se font donc sous sa seule responsabilité. Il est notamment seul responsable de la saisie, de l'utilisation et de la conformité légale et réglementaire des informations et documents qu'il publie dans le cadre du Service et qu'il se doit de vérifier.

En aucun cas, la responsabilité de l'Editeur ne pourra être recherchée pour les dommages indirects ou les pertes imprévisibles qui pourraient être causés par le Service ou ses Fonctionnalités. De convention expresse entre les Parties, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou financier, perte de données et toute action dirigée contre le Client par un tiers et les conséquences en résultant. Les « pertes imprévisibles » incluent notamment, toute incompréhension ou erreur d'interprétation de la part du Client.

En aucun cas la responsabilité de l'Editeur ne pourra être recherchée si le défaut ou le retard d'insertion d'un avis de marchés résulte du non-respect par le Client de l'une quelconque des présentes conditions générales ou de ses spécifications techniques, et aucune modification de l'engagement, notamment de prix, période ou durée ne pourra être réclamée.

8. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6/01/1978 modifiée par la loi du 06/08/2004, les informations recueillies dans le cadre du Service font l'objet d'un traitement informatique et sont enregistrées dans notre fichier clients. Le Client peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement ou à leur transmission éventuelle aux partenaires de l'Editeur (y compris les autres sociétés du groupe Infopro Digital) en écrivant au Service Clients de l'Editeur - Marchés Online, Antony Parc II, 10 place du Général de Gaulle, BP 20156, 92186 Antony Cedex.

9. Le fait, pour l'une des parties, de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses ne vaut pas renonciation pour l'avenir à l'application de ladite clause.

10. En application des articles 1365 et suivants du Code civil, les informations délivrées par le système d'information de l'Editeur font foi entre les Parties. Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur les systèmes d'information de l'Editeur, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées de l'Editeur, sauf preuve écrite et contraire du Client. La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques de l'Editeur est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

11. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 8 jours suivant l'utilisation de la Fonctionnalité concernée. En cas de contestation, le Tribunal compétent de NANTERRE sera seul compétent même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

01.01.2019

PUBLICATION DE MARCHÉS		AUTRES SERVICES
Avis initiaux Marché < 90 000 €: 1 UP Marché > 90 000 €: 8 UP Avis liés (rectif/attrib/annul/ic): Inclus	Autres avis Avis de pré-information: 8 UP Avis de concession: 8 UP Avis annuel d'attribution: 8 UP	E-fournisseurs (<i>Publication de l'avis sur MarchésOnline incluse</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Recherche autonome: 2 UP • Demande sous-traitée par nos experts: 3 UP • Relance autonome vers demande sous-traitée: +1 UP
Démat' à l'acte: <ul style="list-style-type: none"> • Dématérialisation: 1 UP (<i>par procédure dématérialisée</i>) • Assistance à la Démat': + 1 UP 		Datalab Marchés <ul style="list-style-type: none"> • Téléchargement de 3 DCE: 2 UP • Accès fiches attributaires et intervenants: Inclus
Transmission directe au JOUE: 1 UP (<i>par avis, quel que soit le type d'avis</i>)		